Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261002-2026_103_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
 - Présents : 30
 - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 6
(2026/7/103) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DU BOCAGE (BREIZH BOCAGE) SUR DES TERRAINS AGRICOLES A MANGORVENEC
RAPPORTEUR : MIREILLE SEILLER

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les actes de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

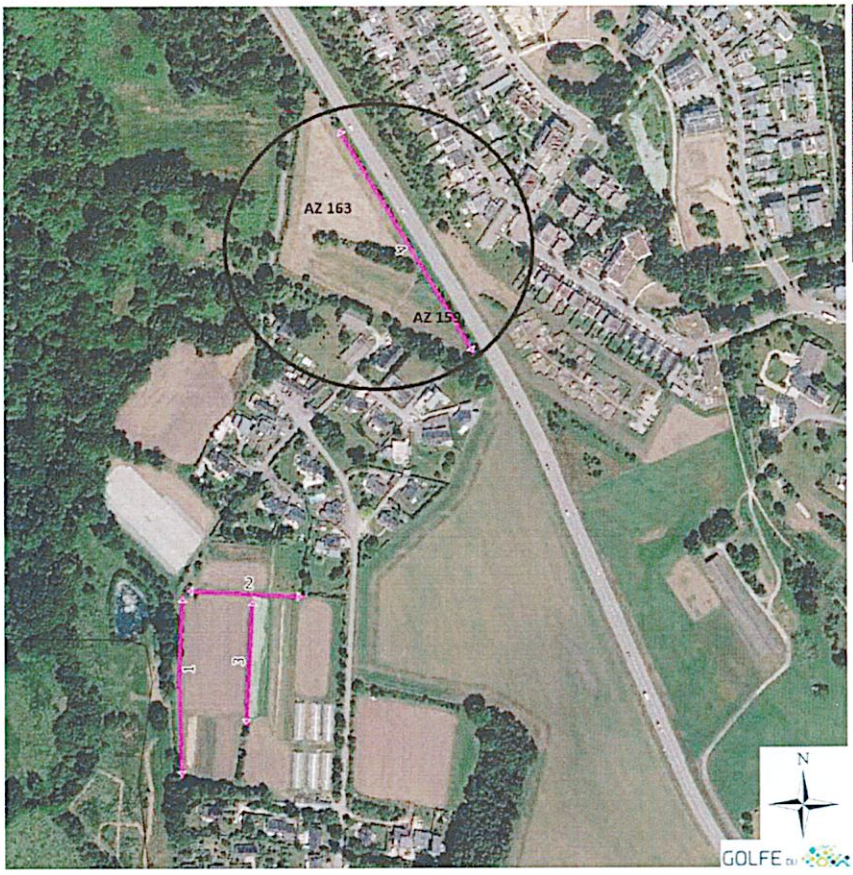
Dans un contexte global de transition, le programme « Breizh bocage », engagé par la Région Bretagne, contribue à améliorer le maillage bocager qui répond à de nombreux enjeux tels que ceux liés à l'eau, au sol, à la biodiversité, au climat ou encore au bien-être animal.

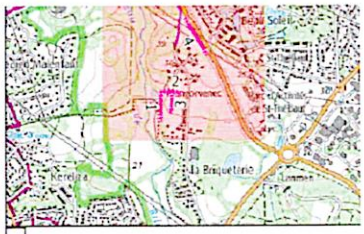
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261002-2026_103_D-DE

Article 1 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en œuvre d'actions en faveur du bocage (Programme « Breizh Bocage 3 »), annexée à la présente délibération, concernant des terrains communaux agricoles situés à Mangorvenec, cadastrés section AZ n° 163 et n°159.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PLAN





Identifiant linéaire	Longueur SIG
1	147
2	94
3	101
4	214

Type de projet
- Création haie sur billon
- Création haie à plat
- Création haie sur talus pelleteuse
- Plantation sur talus existant
- Regarni

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 1er octobre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Alice BOURET

VILLE DE SAINT-AVE 56890